

Mon apprentissage en 180 secondes

Règlement du concours 2026

1. Présentation du concours

Le concours « Mon apprentissage en 180 secondes », organisé par le CFA Formasup Méditerranée et sous l'égide du réseau ANASUP, a pour objet de permettre aux apprentis, sous contrat d'apprentissage, dudit CFA de présenter leur expérience de l'apprentissage en 180 secondes devant un jury composé de personnalités internes et externes (partenaires pédagogiques, représentants d'entreprises, de collectivités territoriales, etc.).

Ce concours offre une occasion unique aux participants de parfaire leurs aptitudes en communication, de valoriser les spécificités de leur parcours de formation en apprentissage chez leur employeur, avec le CFA et l'établissement de formation, de présenter leurs compétences et leur projet professionnel.

2. Critères d'admissibilité

Pour prendre part au concours « Mon apprentissage en 180 secondes », les participants doivent satisfaire aux conditions d'admissibilité suivantes :

- être inscrit dans une formation en apprentissage chez Formasup Méditerranée ;
- avoir fait signer l'attestation de participation au concours par son responsable de formation et par son maître d'apprentissage ;
- s'exprimer en français ;
- se rendre disponible pour les sessions de coaching prévues entre mars et mai 2026 : 2 sessions de 2 heures en présentiel dans une ville de la région (à préciser) et 2 sessions de 30 mn à distance ainsi que pour la finale organisée le vendredi 12 juin 2026 au 6mic à Aix-en-Provence.

3. Inscription et présélection

L'inscription des candidats, sous contrat d'apprentissage, s'effectue selon les modalités suivantes :

- l'apprenti déclare sa candidature en remplissant intégralement le formulaire en ligne de participation avant le 12 décembre 2025 minuit (une confirmation par mail vous sera envoyée dès réception de celle-ci) et en transmettant l'attestation de participation au concours signée par son responsable de formation et son maître d'apprentissage - annexe 1.

L'inscription sera validée uniquement après réception du formulaire complet en ligne et de l'attestation de participation.

- Le candidat devra transmettre sa vidéo au plus tard le 12 janvier minuit via le formulaire communiqué. Le jury se réunira (en présentiel ou en visioconférence) pour sélectionner les 10 meilleurs candidats pour la finale. Le jury de sélection respecte les critères d'évaluation de la finale. Cette étape n'est pas ouverte au public.
La vidéo de pré-sélection doit répondre au cahier des charges défini en annexe 2.
- En cas d'égalité, la directrice du CFA Formasup Méditerranée prendra la décision finale.

A chaque étape, les candidats sélectionnés sont avertis par e-mail.

4. Coaching

Les candidats sélectionnés bénéficieront ensuite de 2 sessions de 2 heures en présentiel dans une ville de la région (à préciser) et de 2 sessions de 30 mn à distance entre mars et mai 2026 ainsi que d'une préparation collective de 2 heures le jour de la finale le 12 juin 2026.

5. Finale du concours

a. Date-lieu

La finale du concours "Mon apprentissage en 180 secondes" se tiendra le 12 juin 2026 à 18h30 au 6mic à Aix-en-Provence.

Les candidats finalistes seront convoqués plus tôt dans la journée pour faciliter l'organisation de cette finale (répétition, repérage des lieux, préparation collective, échange avec les organisateurs et techniciens, etc.).

b. Jury

Le jury de la finale, présidé par une personnalité qualifiée désignée par les organisateurs, est composé de représentants de nos établissements partenaires et du monde socio-économique. Il a pour mission d'établir le classement des candidats avec les membres du jury et d'annoncer les lauréats du concours.

c. Prix

4 prix seront remis lors de chacune des finales du concours "Mon apprentissage en 180 secondes" par les organisateurs et leurs partenaires.

- **Le premier prix est** : un chèque de 1 000 €
- **Le second prix est** : un chèque de 500 €
- **Le troisième prix est** : un chèque de 250 €
- **Le quatrième prix, dit « Prix du public », est** : un chèque ou un cadeau d'une valeur de 150 € TTC (à l'appréciation du partenaire). Ce prix est cumulable avec l'un des trois premiers prix. Il est attribué suite au vote du public.

d. Critères d'évaluation du jury

Les membres du jury évalueront la prestation orale de 180 secondes des finalistes selon une grille de notation sur 20 points. Les critères visent à juger la capacité du candidat à synthétiser son parcours de manière percutante, sincère et inspirante.

1. Éloquence et présence scénique (sur 6 points) *Cet axe évalue la forme de la présentation et la capacité à capter l'attention.*

- **Maîtrise de la communication** : clarté de la voix, débit, articulation, présence et contact visuel.
- **Conviction et implication personnelle** : énergie, passion et authenticité transmises à l'auditoire.
- **Présence scénique** : aisance, gestuelle et occupation de l'espace.

2. Clarté et pertinence du message (sur 6 points) *Cet axe évalue la capacité à expliquer le cœur de l'expérience d'apprentissage de manière accessible.*

- **Synthèse des missions** : description claire et concise des missions et des compétences développées (techniques, relationnelles).

- **Mise en perspective** : capacité à lier l'expérience en entreprise aux apports de la formation théorique (université/école).
- **Vulgarisation** : utilisation d'un langage accessible et d'exemples concrets pour illustrer le propos.

3. Construction du récit et vision (sur 6 points) *Cet axe évalue la cohérence narrative et la valorisation du modèle de l'apprentissage.*

- **Structuration de l'exposé** : présence d'une introduction engageante, d'un développement logique et d'une conclusion marquante.
- **Valorisation de l'écosystème** : mise en lumière du rôle et de l'importance des acteurs clés (maître d'apprentissage, tuteur, CFA) et des relations humaines.
- **Projection et ambition** : capacité à présenter l'apprentissage comme un véritable tremplin pour un projet professionnel réfléchi.

4. Originalité et impact (sur 2 points) *Cet axe récompense le caractère unique et mémorable de la prestation.*

- **Créativité de l'approche** : originalité dans la manière de raconter son parcours (storytelling, angle inattendu, humour).
- **Force du message** : capacité à susciter une émotion, une réflexion ou à incarner de manière exceptionnelle les valeurs de l'apprentissage (coopération, responsabilité, confiance).

En cas d'égalité, la voix du président du jury est prépondérante.

6. Garantie des participants

Chaque candidat garantit l'originalité de la présentation qu'il réalise, à défaut de quoi le plagiat ou la contrefaçon pourraient lui être reprochés et le candidat concerné en supporterait seul toutes les conséquences.

Les présentations ne doivent pas être constitutives de contenu : à caractère raciste, sexiste, à caractère discriminatoire ou diffamatoire, injurieux, calomnieux à l'égard de tiers, personnes physiques ou morales, constituant une contrefaçon d'un droit de propriété intellectuelle, contraire à la loi.

Le participant garantit qu'il est le seul titulaire des droits d'auteur relatifs à ses présentations orale et visuelle et déclare qu'il a, le cas échéant, procédé à toute acquisition de droits à son profit de la part de toute personne physique ou morale qui aurait contribué, à un titre quelconque, à l'écriture ou à la conception de ces présentations.

Le CFA Formasup Méditerranée est chargé d'assumer les questions de droits à l'image : chaque participant doit signer une cession de droits à l'image afin que les photos, vidéos et webdiffusion de l'évènement puissent être exploitées sur tous les canaux de communications possibles (sites Internet et médias sociaux, presse, etc.)

7. Déroulement de l'épreuve

Les apprentis doivent raconter leur expérience de l'apprentissage en 3 minutes. Aucun support ne sera autorisé le jour de la finale.

a. Départ

- Les participants ont 180 secondes pour présenter leurs missions d'apprentissage et expliquer comment elles sont menées ;
- Le chronomètre digital (avec projection murale) doit effectuer le décompte en partant de 180 secondes, jusqu'à 0 ;
- Les mots d'introduction seront considérés dans le temps de communication.

b. Interruption

- Le chronomètre digital ne pourra être remis à zéro (même si le participant à un trou de mémoire, s'il s'aperçoit qu'il a fait une erreur ou s'il estime qu'il n'était pas prêt), sauf en cas de problème technique majeur ;
- Le participant ne sera pas autorisé à interrompre lui-même sa présentation.

c. Fin

- Un signal sonore retentira quand les 180 secondes seront écoulées (aucune seconde de tolérance ne sera accordée) ;
- La décision du jury est sans appel.

8. Traitement des données à caractère personnel et droit à l'image

a. Responsabilité de traitement

Dans le cadre de l'organisation du concours « Mon apprentissage en 180 secondes », le CFA Formasup Méditerranée est responsable du traitement des données.

b. Traitement des données nécessaires à la participation

- **Finalité et base légale** : la participation au concours requiert la collecte de données personnelles (identité, coordonnées, formation, entreprise, vidéo de candidature). Ce traitement a pour unique finalité la gestion des inscriptions, l'organisation des présélections et des finales, et la communication avec les candidats. La base légale de ce traitement est le **consentement** du participant, formalisé lors du remplissage du formulaire d'inscription en ligne.
- **Caractère obligatoire** : la fourniture de ces données est nécessaire pour valider la participation. Le refus de les fournir ou le retrait ultérieur du consentement entraîne l'annulation de la candidature.
- **Destinataires** : les données sont destinées aux services habilités de l'organisateur.
- **Durée de conservation** : les données des candidats non retenus sont supprimées à l'issue du concours. Les données des finalistes sont conservées pour une durée de **18 mois** à compter de la fin de l'événement, à des fins d'archivage et de suivi.

c. Cession du droit à l'image

- **Finalité et base légale** : indépendamment de l'inscription, il est demandé aux participants d'autoriser, à titre gracieux, la captation, la reproduction et la diffusion de leur image et de leur voix. Ce traitement a pour finalité la communication et la valorisation du concours, des apprentis, sous contrat d'apprentissage, et du modèle de l'apprentissage. La base légale de ce traitement est le consentement spécifique, libre et éclairé du participant, recueilli via un formulaire d'autorisation distinct.
- **Caractère facultatif** : le refus de céder son droit à l'image n'empêche pas la participation au concours.
- **Supports de diffusion** : les supports incluent, sans s'y limiter : sites web et réseaux sociaux des organisateurs, supports papier (plaquettes, affiches), projections

publiques, et tout support de communication non commerciale visant à promouvoir l'événement et la formation par apprentissage.

- **Durée de la cession** : cette autorisation est valable pour une durée de **10 ans** à compter de la date de la finale, pour une diffusion dans le monde entier.

d. Droits des participants

Conformément à la réglementation en vigueur, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement, de limitation et de portabilité sur vos données.

Vous avez également le droit de retirer votre consentement à tout moment.

- Le retrait du consentement à la participation (X.2) met fin à votre inscription au concours.
- Le retrait du consentement au droit à l'image (X.3) met fin à toute nouvelle diffusion de votre image.

Le retrait du consentement n'affecte pas la licéité des traitements effectués avant ce retrait.

Pour exercer vos droits, vous pouvez contacter les Délégués à la Protection des Données aux adresses suivantes : dpo@formasup-med.com.

Si vous estimez que vos droits ne sont pas respectés, vous pouvez adresser une réclamation à la CNIL.

Annexe 1 : attestation de participation au concours

Annexe 2 : cahier des charges

Contacts : ma180s@formasup-med.com

ATTESTATION DE PARTICIPATION AU CONCOURS MON APPRENTISSAGE EN 180 SECONDES

MON
APPRENTISSAGE
EN 180
SECONDES

L'exécution du concours nécessite la mise en place d'un traitement de données à caractère personnel.

L'EMPLOYEUR :

Raison sociale

.....

Adresse

.....

.....

Représenté par :

.....

☐ autorise son apprenti :

Nom : Prénom :

à participer au concours **MON APPRENTISSAGE EN 180 SECONDES** dont la finale aura lieu le vendredi 12 juin 2026 à Aix-en-Provence et à diffuser des informations concernant l'employeur susmentionnée.

Règlement du concours disponible ici : <https://www.formasup-med.com/le-cfa/documents-a-telecharger/>

L'apprenti susmentionné :

- ☐ autorise à titre gracieux le CFA Formasup Méditerranée et l'ANASUP par le biais de ses Présidents ou de ses représentants, ou tout partenaire autorisé par ces dernières, à capter et à reproduire son image et sa voix, ou celles de la personne susmentionnée, sur :
- tous supports de formation ;
 - tous supports de promotion de l'offre de formation ;
 - tous supports de communication ;
 - tous supports de valorisation de la recherche ;

- tous supports de promotion des partenaires pédagogiques : Aix-Marseille Université, l'Université Côte d'Azur, l'Université de Toulon, Avignon Université, Sciences Po Aix, l'Ecole Centrale Méditerranée, l'INSTN de Cadarache et leurs composantes.

et ce quelle qu'en soit la forme sur tous supports et par tous procédés, connus ou inconnus à ce jour, tels que notamment :

- Supports papiers (plaquette, affiche, brochure...), informatiques, audiovisuels et numériques ;
- Internet (incluant notamment site Web, Intranet, blogs, réseaux sociaux) et plus généralement tous moyens de communication électronique ;
- Expositions et projections publiques.

Ces supports auront une diffusion non commerciale auprès de nos publics cibles (partenaires, apprentis, enseignants, entreprises...).

- ☐ autorise dans les mêmes conditions le CFA Formasup Méditerranée, Aix-Marseille Université, l'Université Côte d'Azur, l'Université de Toulon, Avignon Université, Sciences Po Aix, l'Ecole Centrale Méditerranée, l'INSTN de Cadarache et leurs composantes à mentionner ses noms et prénoms, ou ceux de la personne susmentionnée, lors de l'utilisation de leur image. Les légendes et commentaires accompagnant les prises de vue ou vidéos le représentant ou représentant la personne susmentionnée ne devront pas porter atteinte à leur réputation.

Le CFA Formasup Méditerranée agit en tant que responsable du traitement de vos données personnelles dans le cadre de l'organisation et de la promotion du concours « Mon apprentissage en 180 secondes ».

1. Données nécessaires à l'inscription et à la gestion du concours : vos données d'identification (nom, prénom, coordonnées) sont collectées et traitées car elles sont indispensables à l'exécution de votre inscription et à la gestion administrative du concours. En cas de refus de fournir ces informations, votre participation ne pourra être validée.
2. Données soumises à consentement (droit à l'image) : votre image (photographies, vidéos) est susceptible d'être captée et utilisée à des fins de communication et de promotion de l'événement sur les supports des organisateurs. Ce traitement est fondé uniquement sur votre consentement libre et éclairé. Vous pouvez refuser ou retirer votre consentement à tout moment, sans que cela n'affecte votre participation au concours.

Les données collectées seront conservées pour une durée de 18 mois à compter de la fin de l'événement.

Conformément à la réglementation en vigueur, vous disposez des droits suivants sur vos données personnelles :

- un droit d'accès, de rectification et d'effacement ;
- un droit d'opposition au traitement de vos données ;
- un droit à la limitation du traitement ;
- un droit à la portabilité de vos données ;

- le droit de définir des directives relatives au sort de vos données après votre décès.

Vous pouvez exercer ces droits en contactant dpo@formasup-med.com

Vous disposez également du droit d'introduire une réclamation auprès de la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL).

Vous disposez également du droit de retirer à tout moment votre consentement, sans conséquence pour la licéité des traitements effectués préalablement à ce retrait. Vous pouvez exercer l'ensemble de ces droits en écrivant à dpo@formasup-med.com. Vous disposez également du droit d'introduire une réclamation auprès d'une autorité de contrôle.

Cette autorisation est valable pour une durée de 10 ans et concédée pour le monde entier.

Fait en trois exemplaires, à
le/...../.....

Signature de l'apprenti majeur

Cachet de l'employeur +
Nom du signataire